



Courbevoie, le 27 Juin 2025

Objet : REP PMCB | Des mesures de prudenances temporaires pour préserver la qualité du service

Madame, Monsieur

Dans un contexte marqué par une forte augmentation des volumes de déchets collectés et des tensions sur certaines filières de traitement, nous souhaitons vous informer des mesures temporaires mises en place par Valobat, l'éco-organisme en charge de la Responsabilité Élargie des Producteurs du secteur du bâtiment. Ces mesures visent à poursuivre, de manière prudente, le service de reprise des déchets, tout en préservant la qualité et la sécurité de la filière, et ce dans l'attente des conclusions des pouvoirs publics quant à la refondation de la REP PMCB. Elles concernent notamment :

Les chantiers : la reprise sur chantiers de construction et de rénovation se poursuit normalement. Les chantiers de déconstruction, en revanche, font l'objet d'une suspension temporaire des validations depuis le 26 juin 2025, au moins jusqu'au 1er septembre 2025.

Les points de reprise : les points existants continuent leur activité sans interruption. Le déploiement de nouveaux points se poursuit uniquement lorsqu'il contribue à renforcer le maillage territorial. Le déploiement des autres points est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

La reprise en entrepôts : ce service est maintenu sans changement et la contractualisation se poursuit normalement.

Soyez assuré que nous suivons la situation avec la plus grande attention et mettons tout en œuvre pour un retour à la normale dans les meilleurs délais. Nous sommes désolés pour la gêne occasionnée et vous tiendrons informés de toute évolution.

Nous restons à votre disposition pour toute précision.

Bien cordialement,

Hervé de Maistre, Président de Valobat